


République Française		COMMUNE DE SOLUTRE-POUILLY
Département de Saône et Loire		Extrait du Registre des arrêtés du Maire de la commune de SOLUTRE-POUILLY
Arrondissement de Mâcon		
OBJET :	Arrêté de voirie pour travaux d'extension de réseau électrique et télécommunication lieu-dit « Les Concizes ».	

Nous, Maire de Solutré-Pouilly,

- Vu la demande transmise le 15 Novembre 2018 par l'entreprise SMEE 71, 481 Rue des Grandes, Zone d'activité, 71000 SENNECE LES MACON, pour la réalisation d'une extension de réseau électrique et télécommunication, 71960 SOLUTRE-POUILLY, lieu-dit les Concizes, route départementale n° 209,
- Vu le Code des Communes,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu que pour la bonne exécution des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation

ARRETONS

ARTICLE 1 : Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux décrits ci-dessus à compter du 3 Décembre 2018 pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Circulation.

La circulation sera réglementée, alternée par feux tricolores à tous les véhicules.

ARTICLE 3 : Stationnement.

Le stationnement sera interdit pendant toute la durée des travaux sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 : redevance d'occupation du domaine public.

Par délibération du 3 novembre 2009, la municipalité a fixé, à compter du 1^{er} janvier 2010 une redevance d'occupation du domaine public de 20€ par mois à compter du 4^{ème} mois d'occupation du domaine public (pour échafaudage, clôture de chantier, dépôt de matériaux, bois, engins de chantier, matériels de chantier...). La première demande jusqu'à concurrence de 3 mois est gratuite. Le règlement de cette participation se fera par l'émission d'un titre de recette établi au nom du demandeur.

ARTICLE 4 : Sécurité et signalisation de chantier

Les panneaux de circulation réglementaires seront installés par l'entreprise chargée d'exécuter les travaux pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie et publié dans les conditions habituelles.

Fait à SOLUTRE-POUILLY

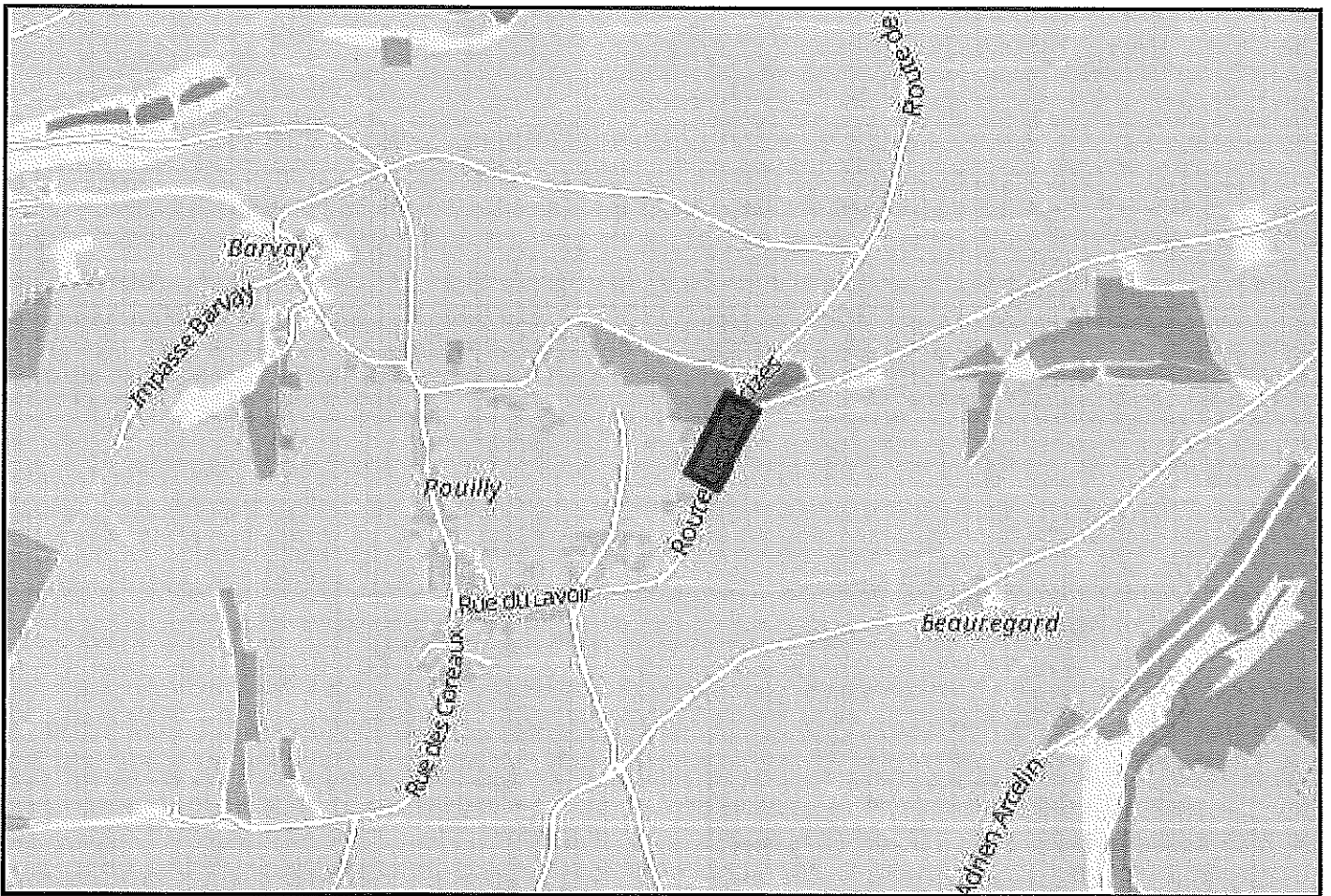
Le 15/11/2018

Pour copie conforme

Le Maire,

Jean-Claude LAPIERRE





(46.292527 4.745631);(46.292289 4.746275);(46.291222 4.745438);(46.291459 4.744859);(46.291459 4.744880);(46.292527 4.745631);